PROTOCOLE DE LA COMMISSION FEDERALE

des obligations sanitaires pour les cours de FITNESS

- AVANT CHAQUE COURS : UN CAHIER DE PRESENCE est posé sur une table à l'entrée du cours pour une inscription obligatoire par mesure de sécurité; un gel hydro-alcoolique y est mis à votre disposition.
Adhérents : stylo bleu ou noir – Personnes venant faire un cours d'essai : Stylo rouge

- LA DEPOSE DES VETEMENTS et des sacs est répartie sur le pourtour des côtés de la salle. Le masque est obligatoire dans l'enceinte du gymnase, mais est retiré une fois que l'on est en place durant le cours.

- LES PERSONNES DEVANT ETRE ESPACEES DE 2 mètres, selon le marquage au sol
lA SALLE DE COURS NE POURRA ACCUEILLIR QUE 40 PERSONNES + LE PROFESSEUR. Les personnes arrivant après ce nombre atteint ne pourront, hélas, pas entrer en cours.

COURS DE RENFO : UTILISATION DE SON TAPIS PERSONNEL de préférence, sinon APRES LE COURS, après chaque utilisation, vaporisation de désinfectant, essuyé avec un sopalin (ceux-ci étant posés dans le placard, près du matériel) qui doit être jeté dans la poubelle à côté de l'armoire. IDEM POUR LE PETIT MATERIEL

COURS DE STEP : Les steps sont sortis et rangés par le professeur et un membre du CA

L'association A.H.FITNESS vous remercie de votre compréhension

Si vous avez passé un test de COVID-19 et qu'il est positif, nous vous demandons de bien vouloir prévenir l'AH-FITNESS rapidement afin que nous puissions alerter les adhérents qui auraient pu être en votre contact, par mail :

contact@ahfitness.fr

L'association A.H.FITNESS vous remercie de votre compréhension